

Collaboration interinstitutionnelle CII Interinstitutionelle Zusammenarbeit IIZ

p.a Office AI du canton de Fribourg Route du Mont-Carmel 5 1762 Givisiez

T +41 26 305 52 25 www.fr.ch/cii www.fr.ch/iiz

_

Désignation en tant que médecin-conseil pour la Collaboration interinstitutionnelle (CII) du canton de Fribourg – Prestation Medval

1) Contexte du mandat

La prestation Medval de la CII dans le canton de Fribourg est réalisée par 3 équipes multidisciplinaires avec la participation de médecins-conseil CII. Le présent document pose le cadre de l'engagement des médecins-conseil CII.

2) Mission et buts de la CII

La Collaboration interinstitutionnelle (CII) du canton de Fribourg est une stratégie commune des Offices régionaux de placement (ORP), de l'Office cantonal de l'assurance-invalidité (OAI) et des Services sociaux régionaux (SSR).

Elle a comme objectif de prévenir le chômage de longue durée, et de contribuer à la réinsertion professionnelle, grâce à son expertise pluridisciplinaire.

3) Responsabilités du médecin-conseil

Le médecin-conseil accomplit son mandat conformément aux processus de la prestation Medval. Il est responsable de la partie médicale de l'évaluation Medval jusqu'à la rédaction du rapport écrit (partie médicale) et des contacts avec les médecins-traitant installés. Il peut être appelé à effectuer des remplacements des autres médecins-conseil CII.

4) Cahiers des charges du médecin-conseil

- Se préparer pour les séances d'évaluation Medval (sur la base des informations mises à disposition de la CII).
- Participer aux séances d'évaluation Medval afin d'éclairer les professionnels de l'Office Al (OAI), des Services sociaux régionaux (SSR) et des ORP sur la situation de santé des bénéficiaires, et notamment sur leurs limitations fonctionnelles
- Prendre contact avec les médecins traitants afin de pouvoir comprendre la situation médicale, et expliquer à ces derniers quels sont les projets professionnels envisagés et les enjeux assécurologiques relatifs à leurs patients
- Dans certains cas, rencontrer le bénéficiaire pour un entretien médical
- Rédiger la partie médicale du rapport d'évaluation

Direction de la santé et des affaires sociales **DSAS**Direktion für Gesundheit und Soziales **GSD**Direction de l'économie et de l'emploi **DEE**Volkswirtschaftsdirektion **VWD**

5) Public-cible

Bénéficiaires suivis par l'un des dispositifs partenaires de la CII (ORP, OAI, SSR) et dont le processus de réinsertion professionnelle est perturbé par une problématique de santé.

6) Eléments contractuels du mandat

a. Type de contrat

Le médecin-conseil CII travail sur mandat pour la prestation Medval.

b. Parties contractantes

Le médecin-conseil d'un côté, la Collaboration interinstitutionnelle CII de l'autre.

c. Rémunération

Forfait par mandat de CHF 600.- TTC. (+ CHF 200 en cas de rencontre du bénéficiaire)

Le mandat comporte les actions suivantes :

- Préparer la séance pluridisciplinaire Medval
- Se déplacer à la séance Medval
- Participer à la séance Medval
- Contacter le médecin traitant
- Rédiger la partie médicale du rapport Medval
- (+ Eventuellement rencontrer le bénéficiaire pour certaines situations)

Le temps nécessaire pour ces tâches est de 3 heures 15 à 3 heures 45 environ, sans rencontre du bénéficiaire.

Le forfait est calculé sur la base des tarifs TARMED en vigueur qui s'appliquent généralement aux tâches prévues.

d. Durée de validité

Le contrat est valable depuis la date de la signature pour une durée indéterminée. Il peut être dénoncé en tout temps par les parties contractantes, sans délai de résiliation (sous réserve de l'accomplissement des mandats déjà commencés).

7) Lieu d'exécution

Les équipes multidisciplinaires Medval se réunissent l'une à Givisiez, la deuxième à Bulle et la troisième à Morat.

Le médecin-conseil est présent aux séances et choisit son lieu de travail à sa convenance pour les autres tâches qu'il doit accomplir (préparation de séances, contacts téléphoniques avec les médecins-traitants installés, rédaction du rapport écrit).